



ÉCOLE  
BOULLE

# C.A.P. ÉBÉNISTE EN 2 ANS • LP DES MÉTIERS DE L'AMEUBLEMENT

## DÉFINITION

L'ébéniste est détenteur de traditions artistiques et professionnelles. Mais, grâce à ses compétences, il peut aussi travailler dans la création contemporaine. Dans les domaines communs au mobilier et au bois, il est plus particulièrement concerné par le meuble d'art, de luxe, nécessitant l'utilisation de matériaux précieux. À ce titre, il doit faire preuve d'une grande sensibilité esthétique. La culture artistique, les connaissances techniques et les savoir-faire s'affirment comme les bases essentielles et indispensables à toute pratique. La précision et l'exigence de qualité acquises durant la formation permettent de s'adapter aux réalités très diverses du monde artisanal : fabrication de meubles de style ou contemporains, restauration de meubles, agencement.

## ÉTUDES

1<sup>ère</sup> année : 30h hebdomadaires

2<sup>ème</sup> année : 30h hebdomadaires environ

Enseignement général : lettres-histoire-géo, ECJS, maths-sciences, EPS

Enseignement professionnel : arts appliqués, PSE (prévention santé environnement), atelier (dessin technique, technologie et atelier proprement dit).

Stages en entreprise : 4 semaines la première année, 8 semaines la deuxième année.

*Le LPMA est administrativement rattaché à l'École BOULLE, c'est un établissement public. Le régime est l'externat ou la demi-pension. Cette formation ouvre droit aux bourses nationales de lycée.*

*Demande dans l'établissement actuel.*

## MODALITÉS D'ADMISSION

La demande d'affectation se fait en fin de 3<sup>e</sup> par la procédure Affelnet / Affelmap dans le collège d'origine du candidat. L'élève qui a demandé et obtenu un passage en voie professionnelle (2<sup>de</sup> bac pro ou CAP sur la fiche navette d'orientation 3<sup>e</sup>) peut demander l'affectation au LPMA en CAP ébénisterie.

L'affectation est réservée aux élèves des académies de Paris, Créteil et Versailles.

Les élèves motivés peuvent obtenir deux avantages dans le cadre de la procédure Passpro : l'un émanant de leur établissement d'origine qui témoigne de la qualité de leur parcours d'orientation et de la valeur du choix de demander un CAP ébéniste, l'autre attribué par le LPMA aux élèves ayant obtenu un avis favorable lors de l'entretien de motivation.

## POURSUITE D'ÉTUDES

La poursuite d'études proposée au LPMA est le BMA ébénisterie. Les élèves peuvent également poursuivre par une entrée en première Bac Pro ébénisterie ou postuler pour un autre CAP en un an (marqueterie, sculpture sur bois par exemple).